

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-2650

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	7 162 000
Livre et industries culturelles	7 162 000	0
TOTAUX	7 162 000	7 162 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à prélever 7 162 000 € du Programme 180 « Presse et médias » (action 2 – Aides à la presse) pour abonder le Programme 334 « Livre et industries culturelles » (action 1 – Livre et lecture) afin de souligner la hausse importante des crédits alloués aux aides à la presse entre les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Si le soutien à la presse écrite est indispensable en tant qu'elle permet une appropriation active de l'information, une mise en perspective des événements, une confrontation des analyses, qu'elle

participe à la construction d'une conscience culturelle et politique, et si ce soutien est encore plus indispensable eu égard à la crise structurelle que traverse le secteur de la presse, en particulier d'information politique et générale (IPG), ce soutien ne peut être inconditionnel. La crise sanitaire a constitué un choc sans précédent pour la presse écrite. Si les crédits du programme 180 en tirent toutes les conséquences – notamment avec la création de deux nouvelles aides au pluralisme pour les titres ultramarins et pour les services de presse en ligne – ce soutien en hausse doit aussi permettre de poser la question des contreparties sociétales que l'État est en droit d'attendre, tout en respectant la liberté de la presse.

Ainsi, et pour faire suite à une mission confiée par le Premier ministre relative à la place des femmes dans les médias en temps de crise, cette hausse des aides à la presse pourrait être dédiée à l'instauration d'un bonus – et éventuellement d'un malus – sur les aides à la presse pour les médias qui veillent à la juste représentativité des femmes dans leurs organisations, à tous les niveaux hiérarchiques, mais également pour ceux qui mènent un travail pour améliorer la place des femmes dans les contenus (comptage, charte, formation des journalistes...).

Dans ce même objectif, cette somme pourrait permettre d'améliorer l'index de l'égalité professionnelle qui est un outil très efficace mais qui mériterait d'être dupliqué et décliné avec de nouveaux indicateurs plus pertinents et propres aux entreprises médiatiques dans lesquelles les postes clefs sont avant tout les postes de responsabilité éditoriale.

Enfin, alors que de nouvelles conventions devraient être conclues, d'ici janvier, entre l'État et les médias d'information politique et générale, celles-ci pourraient prévoir que les engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes le soient tant dans les organisations que dans les contenus, mais aussi que ceux-ci soient chiffrés et contrôlés.